

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 16 décembre 2015

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil quinze, le seize décembre, à vingt heures zéro minutes, le Conseil
- présents : 9 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 10 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents : 1 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : **Présents** : Mmes Evelyne ROBERT, Rachel GRIVEAU, Aurélie JOUSSET et Séverine
10/12/2015 CRESPEAU, MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alix THILLIER, Stephan JONETTE,
Date d'affichage : Jean-Louis LANSIER
10/12/ 2015 **Absent excusé** : M. A. MAUPEU, qui a donné pouvoir à R. Griveau

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CM du 9 novembre 2015
2. Délibérations :
 - IAT
 - Suppression des postes suite départ en retraite
3. Logement du presbytère
4. Projet d'achat de terrain – estimation par France Domaines (DDFIP)
5. Questions diverses :
 - Début du nouvel agent communal
 - Point sur l'ancienne Maison de Retraite
 - Projet classe de mer
 - DETR
 - Vœux
 - Bulletin
 - Réduction des frais de téléphone et d'internet
 - Colis aux Anciens

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation du compte-rendu du CM du 9 novembre :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

52-2015 : indemnité d'administration et de technicité 2015 attribuée au personnel communal

Vu :
La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 20,
La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88,
Le décret n° 91-975 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,
Le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,
L'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emploi suivants depuis au moins un an :

Cadres d'emploi	Montant moyen annuel 2015
Ensemble des Adjointes administratifs 1 ^{ère} classe	464,30 €
Ensemble des Adjointes techniques 2 ^{ème} classe	890,74 €

53-2015 : suppression d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste d'adjoint technique

Le maire expose que suite au départ en retraite d'un agent communal ayant deux carrières en parallèle au sens de la Fonction Publique Territoriale, et à son remplacement, l'aspect administratif des postes concernés a été simplifié. Ainsi, la délibération 40-2015 du 21 octobre 2015 a créé un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 22,5/35^{ème}. Il convient à présent de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 16/35^{ème} et le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 6,5/35^{ème}. Cette suppression fera l'objet d'une saisine du Comité technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette suppression.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la locataire qui s'était présentée en novembre s'est désistée. L'annonce est de nouveau en ligne. Peut-être faudrait-il contacter une agence immobilière ? Le Conseil donne son accord.

Pour le logement de derrière : il y a beaucoup de travaux à faire pour le remettre en conditions d'être loué. Il y a une demande pressante pour loger une personne. Le Conseil est d'accord pour faire les travaux nécessaires. Il faut demander les devis. La commission Bâtiments doit se réunir.

Projet d'achat d'un terrain dans le bourg : il faut demander l'estimation par France Domaine. Le Conseil approuve ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

- 1/ Local de l'épicerie : Il faut lancer la communication pour essayer de trouver un commerçant : annonces sur internet, agence immobilière, parution dans les journaux locaux, au RSP...
- 2/ M. Adam a commencé son travail l'Agence Postale et auprès des élèves. Mme Griveau retrace rapidement ces deux premières semaines : dans l'ensemble tout se passe bien malgré quelques difficultés à la Poste les premiers jours. Le Maire remercie d'ailleurs Mme Bonnière pour l'aide qu'elle a apporté bénévolement à M. Adam à cette occasion.
Mme Bonnière a pu marquer son départ une première fois le 27 novembre avec les enfants de l'école. Il sera à nouveau souligné lors des vœux du Maire afin que toute la population puisse s'y associer.
- 3/ Le projet de réhabilitation de l'ancienne maison de retraite, porté par le Conseil Départemental, débouchera peut-être en 2016, il est toujours en attente de financements.
- 4/ Projet Classe de Mer : Rachel Griveau présente la progression du dossier. Les élèves de grande section et CP (29 enfants dont 7 habitant La Marolle) partiront du 6 au 11 juin 2016 aux Sables d'Olonne. Séjour proposé par les Œuvres Universitaires du Loiret. Le coût après déduction de la prise en charge du Conseil Départemental est de 360 € par enfant. Les communes prendront en charge une partie de ce coût. L'Association « Autour de l'école » va organiser divers événements afin d'aider au financement et réduire la charge des parents.
Le voyage se fera en car, avec une classe de Moyenne section de La Ferté St Aubin pour partager les frais de transport.
Il faudra voter en début d'année 2016 le montant définitif de la subvention communale accordée.
- 5/ DETR 2016 : le projet de rénovation de l'église ne rentre pas dans les critères d'attribution, il n'y a à priori pas d'autre projet pour 2016 qui puisse en bénéficier.
- 6/ La cérémonie des vœux du maire aura lieu le vendredi 22 janvier 2016 à 18h30. Elle sera, en plus des divers discours et du diaporama, l'occasion de remettre les diplômes « maisons fleuries » 2015 et de souligner le départ en retraite de Mme Bonnière.
- 7/ Bulletin Communal : Aurélie Jousset présente un aperçu du travail en cours et les pages qui restent à compléter. Pour une distribution en début d'année 2016.
- 8/ Contrats téléphone et internet : Rachel Griveau explique que deux lignes téléphoniques superflues ont déjà été résiliées (cantine et salle multimédia). Une proposition d'Orange via un opérateur sous-traitant nous permettrait de supprimer une autre ligne et de regrouper toutes les factures afin de faire encore baisser la note globale.
Le Conseil donne son accord pour que le maire signe le contrat avec SCT Telecom.
- 9/ Colis aux Anciens : Rachel Griveau précise que la commande a été passée pour 22 colis préparés par le boulanger Denis Pajon.
- 10/ Epicerie : concernant les impayés suite à la liquidation, le Trésor Public nous annonce que la commune ne pourra rien récupérer car il y a insuffisance d'actifs. Il faudrait donc accepter de passer les pertes en non-valeur sur les budgets concernés, pour un total d'environ 3800 €. Le maire souligne que ce montant comprend les loyers impayés sur le logement privé et souhaite revoir ce point avec le percepteur.
- 11/ La fuite d'eau sur Montrieux - route de La Marolle, qui a nécessité des travaux ce matin, n'a pas pu être réparée dans l'immédiat. D'autres travaux et donc une nouvelle coupure d'eau sur toute la commune sont à prévoir le mercredi 6 janvier.
- 12/ Point sur le repas du 11 novembre dernier : de l'avis général, le repas était bon et copieux (voire trop !). Le budget a cependant été dépassé par rapport aux années précédentes, en raison pour partie de la qualité des produits choisis.
- 13/ Le pot de fin d'année regroupant les conseillers, le personnel communal et les enseignantes aura lieu vendredi 18 décembre.
- 14/ Il est devenu urgent de remplacer l'ordinateur de la Direction de l'école. Rachel Griveau a commencé à étudier les prix des portables en grande surface. Il faudra y joindre une imprimante de bureau.
- 15/ L'entreprise Romelec doit venir réparer l'éclairage public dans les prochains jours.

SEANCE LEVEE A 21h30

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		